



**PRÉFET
DE LA HAUTE-
SAÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Vesoul, le 23 décembre 2021

COVID-19 | Un rappel vaccinal nécessaire pour lutter contre la propagation de l'épidémie

En cette période de forte circulation épidémique, il est essentiel de se saisir de l'arme du rappel vaccinal à notre disposition afin d'accroître notre protection contre le virus.

Avec la propagation du variant Omicron, le rappel vaccinal est nécessaire pour renforcer notre niveau de protection et permet de ne pas se contaminer ou développer une forme grave, et de moins contaminer son entourage.

Dans le département, 35 patients sont actuellement hospitalisés, dont 9 en réanimation.

En Haute-Saône, 76,8 % de la population totale dispose d'une première injection et 62 % de la population éligible a déjà reçu une dose de rappel.

Afin de permettre à tous ceux qui le souhaitent de se faire vacciner, les centres de vaccination du département ont augmenté leur capacité.

En Haute-Saône, environ 4 500 rendez-vous restent disponibles et accessibles facilement dans les centres de vaccination du département pour la fin du mois de décembre, notamment en centre de vaccination de grande capacité de Vesoul. Pour réserver un créneau, rendez-vous sur le site internet Doctolib (<https://www.doctolib.fr/vaccination-covid-19/haute-saone>) ou vitemadose.covidtracker.fr, ou appelez le 03 84 77 70 20.

Les vaccins sont proposés en ARN Messenger Moderna et Pfizer. Les résultats enregistrés par Moderna, comme ceux de Pfizer, lors des essais cliniques, démontrent qu'il est à la fois sûr et efficace. En outre, les doses de vaccin peuvent être administrées indifféremment : si vous avez reçu une première dose de Pfizer, vous pouvez faire un rappel en Moderna.


**Bureau de la Représentation de l'État
et de la Communication Interministérielle**

Tél. : 03 84 77 70 12

Mél : pref-communication@haute-saone.gouv.fr

1 rue de la préfecture
70 000 VESOUL

www.haute-saone.gouv.fr

@Prefet70  

Pour rappel, suite à l'avis de la Haute Autorité de Santé, la vaccination des personnes de moins de 30 ans est désormais réalisée préférentiellement avec le vaccin Pfizer.

Par ailleurs, l'offre de rendez-vous en centre est complétée par la vaccination par les professionnels de santé de ville (pharmaciens, médecins, infirmiers...) et le vaccibus porté par l'Unité de sauvetage aquatique et premiers secours (USAPS), qui se déplace dans les communes du département.

Le préfet de la Haute-Saône rappelle la nécessité de continuer à respecter les gestes barrières, en particulier à l'occasion des retrouvailles festives de cette fin d'année. Pour protéger ses proches, il est essentiel de se faire tester au moindre symptôme, s'isoler dans l'attente du résultat et en cas de dépistage positif.

N'attendez pas pour vous protéger et relancer votre immunité !

**Bureau de la Représentation de l'État
et de la Communication Interministérielle**

Tél. : 03 84 77 70 12

Mél : pref-communication@haute-saone.gouv.fr

1 rue de la préfecture
70 000 VESOUL

www.haute-saone.gouv.fr

@Prefet70 